

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

Date de la convocation : 21 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pechabou, légalement convoqué le 21 février 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique SANGAY, Maire.

Présents : Mesdames Haleh CHARABIANI, Muriel CHEVALIER, Béatrice NOUVEL, Josiane ROUMAGNAC, Dominique SANGAY

Messieurs Olivier De FILLIPIS, Francis DESPLAS, Jean Louis IMBERT, Xavier ISNARD, Jean-Christophe RIVIERE, Sébastien SOUM

Absents excusés : Mesdames Sandrine BARRERE, Myriam BONNET, Blandine MARIE, Christelle PERTUZE
Messieurs Laurent SABATER

Absents : Monsieur Georges KARSENTI

Procuration : Sandrine BARRERE a donné procuration à Jean-Christophe RIVIERE, Blandine MARIE a donné procuration à Haleh CHARABIANI, Christelle PERTUZE a donné procuration à Béatrice NOUVEL

Secrétaire de séance : Olivier De FILLIPIS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2019
3. Compte-rendu des délégations du Conseil municipal au Maire
4. Déclaration d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme
5. Extension du réseau d'éclairage public le long du futur piétonnier de la RD813
6. Rénovation des candélabres défectueux au lotissement des Clauts
7. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : travaux de rénovation de la cuisine de la salle des glaces
8. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : travaux de rénovation de la façade de la salle des glaces
9. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : travaux de rénovation peinture du restaurant scolaire et de certaines classes de l'école
10. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : mobilier et cuisine – salle de la Musardière
11. Jetons de présence SEMIVALHE
12. Informations diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Olivier De FILLIPIS est désigné secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : Jean-Christophe RIVIERE, 1^{er} adjoint

En application de la délibération du conseil municipal en date du 08 juin 2016 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et conformément aux articles L2122-22, L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, des décisions que Madame le Maire a été amenée à prendre

Décision n°02-2019 : Convention de mise à disposition du Sicoval des bâtiments de la commune aux fins d'organiser l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le Maire,

- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), autorisant le maire à recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 08 juin 2016 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à

l'article. L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

- Considérant qu'il est d'intérêt général de mettre à la disposition du Sicoval des bâtiments communaux afin qu'il puisse organiser l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant les vacances d'hiver 2019

Décide :

- De signer, avec le Sicoval une convention de mise à disposition des bâtiments.
- Cette convention a pour objet de définir, d'une part les conditions dans lesquelles la commune de Pechabou met à disposition les locaux de ses bâtiments municipaux et, d'autre part, les obligations de l'utilisateur.
- Durée de validité des conventions : du 25 février au 08 mars 2019

DELIBERATIONS

DCM 01-20-2019

Objet : Extension du réseau d'éclairage public le long du futur piétonnier de la RD 813

▪ **Exposé des motifs**

Vu la lettre de demande de la commune en date du 14 juin 2017 relative à l'extension du réseau d'éclairage public le long du futur piétonnier de la RD 813

Vu l'Avant-Projet Sommaire de l'opération réalisé par le SDEHG, soit :

- Création d'un nouveau coffret de commande raccordé sur le réseau basse tension souterrain existant et équipé d'une horloge astronomique
- Depuis le nouveau coffret de commande, création d'une extension souterraine du réseau d'éclairage public d'environ 540 mètres en conducteur U1000RO2V
- Fourniture et pose d'environ 27 ensembles d'éclairage public, soit un tous les 20 mètres, composés chacun d'un mât de 4 mètres de haut et d'une lanterne de type routière à optique LED d'environ 20 watts
- Les ensembles seront similaires à celle posées lors de la première tranche entre l'avenue d'Occitanie et de Castanet-Tolosan
- Les lanternes seront conformes au cas n°1 de la fiche RES-EC-104 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et garanties 10 ans
- Les travaux se feront en coordination avec le Sicoval dans le cadre de l'aménagement de piétonnier

Vu le règlement du SDEHG, la part restant à la charge de la commune serait de :

▪ TVA récupérée par le SDEHG	36 811 €
▪ Part géré par le Syndicat	136 400 €
▪ Part restant à la charge de la commune (estimation)	60 539 €

	233 750 €

Considérant qu'avant d'aller plus loin dans l'étude, il convient de recueillir l'engagement de la commune sur sa participation financière ;

▪ **Délibération**

L'exposé de Madame le Maire entendu, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Approuvent l'Avant-Projet sommaire tel que présenté en exposé des motifs***
- ***Décident de couvrir la part restant sur les fonds propres de la commune***

DCM 02-20-2019

Objet : Rénovation des candélabres défectueux au lotissement des Clauts

▪ **Exposé des motifs**

Vu la lettre de demande de la commune en date du 12 février 2018 relative à la rénovation des candélabres défectueux au lotissement des Clauts ;

Vu la délibération 07-14-2018 du 30 mai 2018 ;

Vu les modifications apportées au projet ;

Vu l'Avant-Projet Sommaire de l'opération réalisé par le SDEHG, soit :

- Dépose de 24 ensembles d'éclairage public vétustes présentant des problèmes d'étanchéité
- Fourniture et pose en lieu et place de 24 nouveaux ensembles composés chacun d'un mât de 3,5 mètres de haut, d'une console type col de cygne et d'une lanterne résidentielle à LED de 15 watts
- Le RAL des ensembles est le 3005 – Rouge pourpre
- La température de couleur des LED est 3000K

Vu le règlement du SDEHG, la part restant à la charge de la commune serait de :

▪ TVA récupérée par le SDEHG	6 589 €
▪ Part géré par le Syndicat	26 774 €
▪ Part restant à la charge de la commune (estimation)	8 472 €

	41 835 €

Considérant qu'au vu de ces nouveaux éléments, il convient d'annuler la délibération 07-14-2018 et de délibérer à nouveau ;

Considérant également qu'avant d'aller plus loin dans l'étude, il convient de recueillir l'engagement de la commune sur sa participation financière ;

▪ **Délibération**

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, décide à l'unanimité :

- ***D'approuver l'Avant-Projet sommaire tel présenté en exposé des motifs***
- ***De couvrir la part restante sur les fonds propres de la commune***

DCM 03-20-2019

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : travaux de rénovation de la cuisine de la salle des glaces

▪ **Exposé des motifs**

Vu la nécessité de procéder à la modernisation des équipements de la cuisine de la salle des glaces ;

Considérant la possibilité de solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental ;

▪ **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité :**

- Approuvent le projet de modernisation des équipements de la cuisine de la salle des glaces pour un montant global hors taxes de 8410 € soit 10092 € TTC
- Demandent l'inscription de cette opération à la programmation 2019 du contrat de territoire et sollicitent le concours financier du Conseil départemental de la Haute-Garonne au titre du contrat de territoire, à hauteur 40%
- Approuvent le plan de financement suivant :

Dépenses :	
Dépenses HT	8 410,00 €
TVA	1 682,00 €
Dépenses TTC	10 092,00 €
Recettes :	
Contrat de territoire (40 %)	3 364,00 €
FCTVA	1 655,49 €
Autofinancement	5 072,51 €
- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

DCM 04-20-2019

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : travaux de rénovation de la façade de la salle des glaces

▪ **Exposé des motifs**

Vu la nécessité de procéder à la rénovation de la façade de la salle des glaces ;

Considérant la possibilité de solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental ;

▪ **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité :**

- Approuvent le projet de rénovation de la façade de la salle des glaces pour un montant global hors taxes de 10799 € soit 12958,80 € TTC
- Demandent l'inscription de cette opération à la programmation 2019 du contrat de territoire et sollicitent le concours financier du Conseil départemental de la Haute-Garonne au titre du contrat de territoire, à hauteur 40%

- Approuvent le plan de financement suivant :

Dépenses :	
Dépenses HT	10 799,00 €
TVA	2 159,80 €
Dépenses TTC	12 958,80 €
Recettes :	
Contrat de territoire (40 %)	4 319,60 €
FCTVA	2 125,76 €
Autofinancement	6 513,44 €

- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s’y rapportant.

DCM 05-20-2019

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : travaux de rénovation des peintures du restaurant scolaire et de certaines classes de l'école

- **Exposé des motifs**

Vu la nécessité de procéder à la rénovation des peintures du restaurant scolaire et de certaines classes de l'école élémentaire ;

Considérant la possibilité de solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental ;

- **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Approuvent le projet de rénovation des peintures du restaurant scolaire et de certaines classes de l'école pour un montant global hors taxes de 5876,28 € soit 7051,54 € TTC
- Demandent l'inscription de cette opération à la programmation 2019 du contrat de territoire et sollicitent le concours financier du Conseil départemental de la Haute-Garonne au titre du contrat de territoire, à hauteur 40%
- Approuvent le plan de financement suivant :

Dépenses :	
Dépenses HT	5 876,28 €
TVA	1 175,26 €
Dépenses TTC	7 051,54 €
Recettes :	
Contrat de territoire (40 %)	2 350,51 €
FCTVA	1 156,73 €
Autofinancement	3 544,30 €

- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s’y rapportant.

DCM 06-20-2019

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : mobilier et cuisine – Salle de la Musardière

- **Exposé des motifs**

Vu la nécessité de procéder, dans le cadre de la réhabilitation générale de la salle des fêtes de la Musardière, à l'acquisition de mobilier et à l'installation d'une cuisine ;

Considérant la possibilité de solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental ;

- **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Approuvent le projet d'acquisition de mobilier et d'installation d'une cuisine aux normes pour un montant global hors taxes de 11660 € soit 13992 € TTC
- Demandent l'inscription de cette opération à la programmation 2019 du contrat de territoire et sollicitent le concours financier du Conseil départemental de la Haute-Garonne au titre du contrat de territoire, à hauteur 40%

- Approuvent le plan de financement suivant :

Dépenses :

Dépenses HT	11 660,00 €
TVA	2 332,00 €
Dépenses TTC	13 992,00 €

Recettes :

Contrat de territoire (40 %)	4 464,00 €
FCTVA	2 295,24 €

Autofinancement 7 232,76 €

- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

DCM 07-20-2019

Objet : Autorisation donnée à Monsieur Jean-Louis IMBERT de percevoir des jetons de présence pour les Conseils d'Administration de la SEMIVALHE

▪ **Exposé des motifs**

Considérant que Monsieur Jean-Louis IMBERT représente la commune de Pechabou lors des Conseils d'Administration de la SEMIVALHE ;

Considérant que le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur Jean-Louis IMBERT à percevoir les jetons de présence octroyés par la SEMIVALHE ;

▪ **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Autorisent Monsieur Jean-Louis IMBERT à percevoir des jetons de présence octroyés par la SEMIVALHE

La séance est levée à 21h40

Le secrétaire de séance
Olivier De FILLIPIS